

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Conseil d'Administration
Jeudi 9 juillet 2020 à 9h30 – Visio-conférence

Relevé de décisions tenant lieu de compte-rendu de la séance

Le Conseil d'administration dans sa formation complète est constitué de 25 membres. Madame Marie Villette et Monsieur José-Manuel Gonçalves ayant démissionné, Madame Christine Lemardeley n'ayant plus sa qualité de membre de droit en tant que représentante de la Métropole du Grand Paris, le nombre de membres du Conseil d'administration est de 22. Le Quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 11 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
Collège des enseignants-chercheurs			
Anne D'Orazio (présidente)	X		
Suzel Balez	X		
Laurence Bassières	X		
Chimène Denneulin	X		
François Guéna	X		
Gérald Gribé		X	Pouvoir Denneulin
Thomas Elefteriou	X		
Collège des ATS			
Laurence Probst	X		
Aurélié Timsit	X		
Barmak Lahiji	X		
Philippe Bourdier	X		
Collège des étudiants			
Aliénor Malignac	X		
Clémentine Cau	X		
Juliette Stoltz		X	Pouvoir Malignac
Miguel Madrid-Vertel		X	Pouvoir Cau
Personnalités de droit			
Florence Berthout (Conseil régional d'IDF)		X	
Cécile Fridé (CROAIF)	X		
Michel Terré (Président D'Hesam Université)		X	Pouvoir Fridé
Marie Christine Lemardeley (Métropole du Grand Paris)			N'a plus la qualité
Personnalités qualifiées			
Marion Cloarec- Simon (Consultante Filière bois construction)		X	
Marie Villette (Directrice générale de l'établissement public du parc et de la Grande halle de la Villette)			Démissionnaire
Mireille Alphonse (Vice-Présidente de l'établissement public territorial Est Ensemble en charge de l'Environnement et de l'écologie urbaine)	X		
José-Manuel Gonçalves (Directeur du CENTQUATRE-PARIS)			Démissionnaire
Laurent Ducourtieux (directeur des études Bi-cursus architecte-ingénieur à l' EIVP)		X	Pouvoir Le Coq
Marc Le Coq (Directeur du centre Michel Serres d'Hesam Université)	X		
Nombre de voix	15	7	5
Invités permanents			
Caroline Lecourtois (Directrice)	X		
Vincentella de Comarmond (Directrice adjointe)	X		
Christian Brossard (Secrétaire Général)	X		

Philippe Dehan, Président CPS et CFVE	X		
Présidente CR et Vice Président CPS		X	Démissionnaire en attente de renouvellement
Jérôme Cadevan, Agent comptable	X		
Chantal Bonnefoy, Contrôleur budgétaire	X		
Laurent Roturier, Directeur régional des affaires culturelles d'IDF	X		Représenté par Mme Katya Samardzic
Recteur d'académie ou représentant		X	

A l'ouverture de la séance, la Présidente constate que **le nombre de voix est de 20** (15 présents + 5 pouvoirs).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut dûment délibérer.

9H435 ouverture de la séance du Conseil d'Administration.

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
--------	--------	--------------------------------	---------------	-----------

9H30	1	Présentation des RD du 29 avril et 25 mai 2020	Anne D'Orazio	<i>RD du 29/04/2020 & RD du 25/05/2020</i>
------	---	---	---------------	--

Madame D'Orazio, présidente du Conseil d'administration, procède en ouverture de séance à l'appel des administrateurs ainsi que des personnes invitées permanentes.

Elle indique que Mme Lemardeley, siégeant en tant que personnalité de droit représentant la Métropole du Grand Paris (MGP), n'a plus pour l'heure cette qualité et ne peut donc assister à notre conseil. Elle espère que Madame Lemardeley pourra revenir si elle est de nouveau élue métropolitaine, dans le cas contraire la MGP devra procéder à une nouvelle désignation.

Elle indique également avoir reçu en date du 25 juin 2020 une lettre de démission de Monsieur José-Manuel Goncalves. Celui-ci explique que ses contraintes d'agenda ne lui permettent pas de s'investir dans notre instance mais il souhaite qu'un cadre de collaboration se poursuive entre l'ENSAPLV et le 104.

Concernant Mme Mireille Alphonse, il est rappelé qu'elle siège en qualité de personnalité qualifiée, intuitu personae, et qu'en conséquence sa participation n'est pas attachée à un mandat électif. Mme D'Orazio informe toutefois les administrateurs que Mme Alphonse n'a plus de mandat de l'EPT Est-Ensemble mais qu'elle est aujourd'hui deuxième adjointe à la mairie de Montreuil. Elle la remercie de son appui et souligne l'intérêt des choix qui ont été faits au moment de l'installation du CA en septembre 2018 de renforcer les membres extérieurs des collectivités territoriales. Par ailleurs, il est indiqué que les élections des exécutifs de l'EPT Est-Ensemble et de la Métropole du Grand Paris se dérouleront dans les prochains jours et qu'il nous faudra suivre les attributions de délégation.

Elle remercie aussi Mme Katya Samardzic pour sa présence, en qualité de représentante du DRAC IDF, M. Laurent Roturier.

Monsieur Philippe Bourdier souhaite faire une remarque préliminaire en soulignant l'envoi tardif de certaines pièces à instruire et souhaite que le CA ne délibère pas sur ces pièces. Madame D'Orazio entend cette remarque mais souligne la situation exceptionnelle dans laquelle a été préparée ce CA au regard du confinement et de la généralisation des activités à distance. Elle demande donc la mansuétude des administrateurs et rappelle que cette pratique d'envoi tardif n'est pas la coutume de ce conseil.

Madame D'Orazio indique que le relevé de décision, tenant lieu de compte-rendu de la séance du CA du 29 avril 2020 portant notamment sur la poursuite d'activité de l'établissement dans le cadre des mesures relatives à l'urgence sanitaire et sur la modification de l'organisation de la scolarité 2019/2020, ainsi que celui du vote du CA en ligne sur la saisine expresse pour autorisation de signature de bail des biens immobiliers sis au 21-23 rue des Ardennes du 25 mai 2020 ont été finalisés et transmis aux administrateurs. Ces derniers relevés de décision n'appellent pas de vote du CA.

Décision :

Ce point d'information ne donne pas lieu à une décision du CA.

9h45	2	Point d'information : - Prise à bail des locaux de la rue des Ardennes, - Actualité de la Conférence des Président.e.s de CA / LPPR - Résultats de l'élection au sein de la Commission de la Recherche, - Résultats de la campagne de mutation et de recrutement des MCF et Professeurs.	Anne D'Orazio	- Résultats élections partielle de la CR - Liste des enseignants chercheurs admis à la mutation et au cours des MCF et Professeurs à l'ENSAPLV - Extrait PV + Motion CNERAC
------	---	---	---------------	---

- Prise à bail des locaux de la rue des Ardennes

Madame Anne D'Orazio précise que l'école a enfin pu procéder à la prise à bail des locaux sis au 21-23 rue des Ardennes, au terme d'une instruction complexe et lourde. Elle remercie une nouvelle fois tous les acteurs de ce projet et souligne que cette étape du desserrement est un point crucial de la stratégie immobilière de l'établissement qui a permis, entre autres, de porter à connaissance la situation critique de l'ENSAPLV auprès de la Conférence Nationale de l'Immobilier Public (CNIP). Cette dernière a noté que l'opération de desserrement s'inscrit dans un schéma global qui doit conduire au terme des neuf années du bail à la relocalisation complète de l'école sur un site qui reste à confirmer comme l'a indiqué la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE).

La question de la relocalisation sera donc le prochain dossier que le Conseil d'administration devra porter dès septembre 2020.

En ce qui concerne la rue des Ardennes, les opérations de travaux (ERP, accessibilité PMR, etc.) s'ouvrent immédiatement avec dépôt d'un permis de construire pour changement d'affectation dans les prochaines semaines. La trajectoire d'installation est la suivante : rationalisation de nos annexes sur une seule et même entité avec le pôle recherche et numérique et des salles de cours principalement aux enseignements de séminaires et CITD pour la rentrée de septembre 2021 permettant ainsi de reconstituer de nouvelles salles de pratiques (Projet, Arts plastiques, etc.) sur le site de Flandre.

[Pour mémoire sur le calendrier desserrement : Lancement de l'opération en décembre 2018/ Lancement de la recherche de locaux en mars 2019/ Présentation du dossier à la CNIP le 23 avril 2020/ Prise à bail le 9 juin 2020/ signature du contrat de MOE pour les travaux ERP le 22 juin 2020/ Publication du marché de MOE des travaux d'aménagement le 26 juin 2020/ Signature des contrats du BE SPS le 29 juin 2020/ Publication du marché de MOA le 30 juin 2020/ Dépôt du PC des travaux ERP le 1 Août 2020/ Démarrage de l'ensemble des travaux (ERP, PMR, Aménagement) dès délivrance des autorisations administratives en décembre 2020/ Réception des travaux en septembre 2021/ Ouverture des locaux en octobre 2021/.]

- Résultats de l'élection au sein de la Commission de la Recherche

Anne D'Orazio informe les administrateurs des résultats des élections partielles de la commission de la recherche (CR) qui se sont tenues du 15 au 17 juin 2020 :

Résultats des élections pour le siège vacant de l'équipe LAA-UMR LAVUE :

Mme Manola Antonioli (titulaire) M. Olivier Boucheron (suppléant)

Résultats des élections pour le siège vacant de AHTTEP-UMR AUSSER :

Mme Catherine Maumi (titulaire) M. Patrick Leitner (suppléant)

La Commission de la Recherche devra procéder à l'élection de son/sa nouveau/nouvelle Président(e) en séance plénière à la rentrée de septembre 2020. D'ici là, le bureau de la CR fait fonction.

- Résultats de la campagne de mutation et de recrutement des MCF et Professeurs.

Madame D’Orazio donne la parole à Caroline Lecourtois, directrice de l’établissement.

Madame Lecourtois indique que la campagne 2020 s’est déroulée en deux phases distinctes, une phase de mutation et une phase de concours. Au total, 330 candidatures ont été reçues par l’établissement pour les 9 postes de titulaires à pourvoir.

3 postes ont été pourvus par voie de mutation et les 6 autres par voie de concours « primo-accédant ».

Les 9 lauréats affectés à l’ENSAPLV à compter de la rentrée 2020-2021 sont :

En TPCAU 4 postes :

- MCF TPCAU : Madame Anne Portnoï (mutation)
- MCF TPCAU : Madame Perrine Belin-Lepinay (mutation)
- MCF TPCAU : Madame Juliette Pommier (mutation)
- MCF TPCAU : Monsieur Marc Dujon
- PROF TPCAU : Madame Florence Lipsky

En VT :

- MCF VT : Madame Agnès Lapassat

En HCA :

- MCF HCA : Madame Elise Koering

En STA :

- MCF STA : Monsieur Marc Leyral

En ATR :

- MCF ATR APV : Madame Flavie Pinatel

Madame Lecourtois précise qu’a été constitué un Comité de Sélection par champ et par catégorie de poste (un CDS pour les 4 MCF TPCAU et 1 pour PR TPCAU et un CDS pour chacun des autres champs). Elle tient à remercier les présidents, vice-présidents, et tous les membres des CDS et tout particulièrement ceux extérieurs à l’école.

Madame Anne D’Orazio s’associe à ces remerciements et salue tous les collègues en interne, en externe comme le personnel administratif qui se sont mobilisés pour cela. Elle souligne que la solution adoptée cette année de mettre en appui un personnel administratif pour chaque CDS a été une très bonne chose. Elle indique par ailleurs qu’une remonté sera faite au ministère quant à la nécessité de tenir de façon distincte et dans des temps séparés la phase de mutation et la phase de concours des primo-accédants pour la campagne 2021.

-Actualité de la Conférence des Président.e.s de CA / LPPR

Anne D’Orazio fait part aux administrateurs des informations relatives à la Conférence des Présidents de CA. Elle indique que le bureau de la Conférence des Présidents de CA (constitué des Pdts de Lyon, Nantes, Rennes et Paris-La Villette) a été auditionné par les deux inspecteurs généraux de l’IGAC (MC) missionnés pour établir, selon les termes de leur lettre de mission, un « bilan d’étape de la réforme des ENSA ». Cette mission est une commande de la Directrice du Cabinet du Ministre suite aux courriers conjoints des directeurs et présidents de CA en date du 13 décembre 2019 et de la lettre ouverte des présidents en date du 19 février 2020. Les inspecteurs doivent rendre leur rapport pour la fin de l’été, il faudra être attentif à sa diffusion dans un contexte de changement gouvernemental. Par ailleurs, elle indique que le Bureau de la Conférence a également échangé avec Monsieur Richard Klein, Président du CNECEA, qui a fait part des importantes difficultés que rencontre cette instance dans l’exercice de ses missions. Un échange a également eu lieu avec la sénatrice Sylvie Robert, vice-présidente de la commission Culture du sénat. Cette dernière connaît bien le contexte de nos établissements s’étant très investie dans le cadre de la loi CAP. Elle s’étonne du déficit d’accompagnement dans la mise en place de la réforme de 2018 et souhaite porter cette question dans le débat de loi de finance 2021. Ce contact permet de mettre en place un suivi avec les commissions relevant du Sénat comme de l’Assemblée Nationale pour veiller à la prise en compte des besoins des ENSA dans les PLF à venir.

Enfin, elle précise que la Conférence des Présidents se réunira au mois de septembre 2020 et demandera à être désormais associée aux discussions avec la tutelle, en plus des canaux que sont le réseau du collège des directeurs et des Présidents de CPS qui viennent d'adresser une lettre ouverte à la tutelle.

Au sujet de la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), il est porté à connaissance des administrateurs la motion du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC) à destination du MESRI/DGRI afin de garantir la prise en compte des caractéristiques « Culture » dans le projet de loi qui sera présenté par la Ministre F. Vidal au gouvernement le 22 juillet 2020.

Décision :

Ce point d'information ne donne pas lieu à une décision du CA.

10h15	3	Budgétaire : - Adoption du Budget rectificatif n° 2 de l'exercice 2020	Caroline Lecourtois, Christian Brossard	- <i>Budget rectificatif n°2 (ENSAPLV – BR2 2020),</i> - <i>Note de l'ordonnateur</i>
-------	---	--	--	--

- Adoption du Budget rectificatif n° 2 de l'exercice 2020

Madame D'Orazio rappelle qu'il s'agit ici de procéder au vote du Budget rectificatif n°2 (BR2).

Madame Lecourtois prend la parole pour indiquer qu'un bilan précis du consommé a pu être réalisé et ce afin de redéployer les fonds pour la rentrée prochaine, notamment afin d'outiller l'établissement pour assurer l'enseignement à distance dans de meilleures conditions de travail. Par ailleurs, elle informe de l'urgence de mettre en œuvre un important chantier de reprise d'étanchéité de nos toitures-terrasses ceci afin de stopper la dégradation des ouvrages et les risques liés à la présence d'amiante dans les flocages des plafonds des salles de classe des derniers étages. Cette opération de travaux d'étanchéité de la couverture a donc été inscrite comme prioritaire dans le BR2. Elle précise également que le BR2 a permis la revue des éléments liés à l'opération de « desserrement » et à l'organisation des travaux s'y rapportant. Elle souligne et salue également le travail fait par le Secrétaire général et le nouvel Agent comptable pour produire des documents de gestion budgétaire permettant de retracer le plus justement et clairement nos dépenses.

Madame D'Orazio donne la parole à M. Brossard, Secrétaire général, afin qu'il présente la note de l'ordonnateur.

Le Secrétaire général indique que ce BR2 est un budget technique qui vise à tirer les conséquences de la problématique du confinement. En effet, un certain nombre de dépenses n'ont pas pu avoir lieu et constitue ainsi un volant d'économies qui permet le redéploiement budgétaire au regard des urgences du moment. Par ailleurs, de nouvelles subventions sont arrivées en faveur de la recherche et de l'international, ainsi qu'une subvention d'investissement pour mener à bien des travaux. Tout ceci permet d'apporter des mesures de correction pour la rentrée de septembre liées aux contraintes sanitaires nouvelles et à accélérer une série d'investissement afin de garantir la bonne tenue des enseignements en présentiel comme en distanciel.

Le BR2 a donc pour objet d'inscrire au budget :

- les crédits de subvention d'investissement 2020, attribués par le Ministère de la Culture au titre de divers travaux,
- les subventions accordées par le Ministère de la Culture au titre de la recherche et des actions internationales,
- une subvention ERASMUS accordée au titre de l'aide à la mobilité internationale,
- les mesures d'économies et les mesures nouvelles liées aux conséquences de la crise sanitaire du COVID 19.

Anne D'Orazio précise sur ce dernier point que le choix a été fait, en concertation avec le CPS et la direction de l'école, de privilégier autant que possible en présentiel tous les enseignements dits de « pratique » et en conséquence d'assurer en distanciel les enseignements magistraux et théoriques. Le détail de cette organisation complexe fait l'objet du point 6 de l'ordre du jour.

Monsieur Christian Brossard fait part de façon synthétique du budget retracé dans la note de l'ordonnateur.

Du côté des recettes, il précise que les nouvelles recettes fléchées se composent des produits suivants :

- 96 400 € de subvention d'investissement accordée par le ministère de la culture,
- 223 190 € au titre de la convention ERASMUS 2020-1-FR01-KA103-078053 en faveur de l'aide à la mobilité internationale
- 6 000 € de subvention supplémentaire accordée par le ministère de la culture pour le fonctionnement des laboratoires de recherche,
- 8 000 € de subventions à divers projets internationaux (Inde, Sénégal, Bolivie, Santa Fe),
- 78 752 € de subvention accordée par le ministère de la culture en faveur des aides à la mobilité des étudiants boursiers et non boursiers,
- 40 000 € de subvention accordée par le ministère de la culture en faveur des formations recherche LAVUE (LAA et LET).

Du point de vue des dépenses, il précise les trois impacts budgétaires (personnels, fonctionnement, investissements) :

> Dépenses de personnel :

Ce poste de dépenses est augmenté de 35 000 € pour tenir compte du recrutement d'un Technicien appareteur (pour un coût charge sur quatre mois de 8750 €) et le recours à des vacances supplémentaires.

> Dépenses de fonctionnement :

Le tableau retrace poste par poste les 260 825 € de programmation supplémentaire :

Les dépenses de fonctionnement évoluent à la hausse pour 260 825 € AE et à la baisse pour 123 028 € CP selon une répartition des mesures nouvelles et des économies détaillées.

Concernant le projet de desserrement de l'ENSAPLV, le bail a été signé avec la société HSBC pour le bâtiment de la rue des Ardennes. Il est donc inscrit à ce budget les dépenses précises liées aux missions de maîtrise d'œuvre nécessaires à la conduite des travaux qui commenceront en 2021 (+ bureau de contrôle, SPS, etc.) et les dépenses d'indemnités prévues dans les conditions du bail. Ces dépenses représentent 1 135 772 € AE et 796 919 € CP qui viennent en déduction de la provision de dépense de 1 045 000 € AECP votée au BR1 à cet effet.

> Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement augmentent de 692 680 € AE et de 552 680 € CP et s'élèvent désormais à 1 085 680 € AE et 1 213 680 € CP. Elles comprennent de nouvelles mesures nécessaires à la mise en sécurité des bâtiments et à la mise à niveau des équipements, pour prendre en compte les conséquences pédagogiques de la crise sanitaire : (tableau p.6)

Les principales mesures concernent :

- le différé de l'opération de climatisation de l'amphi 302, compte tenu du plan de charges des travaux et de l'urgence du nouveau chantier d'étanchéité,
- la reprise de l'étanchéité du bâtiment de Flandre,
- l'installation d'équipement de visio-conférence dans les amphithéâtres de l'école,
- la mise à niveau du parc informatique de l'établissement.

Sur ces derniers points, il précise qu'il s'agit de matériel de visio-conférence dans les grands et les petits amphis. Ce sont des appareils techniques à acheter d'urgence avec le soutien actif d'un bureau d'étude pour faire des préconisations techniques et étudier l'adaptation du réseau. Il s'agit également de contrats avec des éditeurs de diffusion pour les logiciels de visio-conférence que nous utilisons. Il s'agit également d'autres achats de logiciels de partage, du renouvellement du parc d'ordinateur qui est obsolète, de l'achat de tableaux numérique, etc.

Monsieur Brossard conclue en disant que le BR2 de 2020 présente un excédent budgétaire de 755 806 €. Cet excédent vient abonder le fonds de roulement. La capacité d'autofinancement de l'établissement est désormais de 2 014 486 €. Le niveau final du fonds de roulement s'élève à 3 496 295 €, ce qui constitue un nombre de jours d'autonomie d'environ 210 jours. Le besoin en fonds de roulement est négatif de 743 354 € et la trésorerie est de 4 239 650 €. Il est important de préciser que la situation favorable du fonds de roulement ne traduit pas la situation réelle, puisque ce BR2 2020 n'inscrit qu'une partie du budget du desserrement, du budget Ad'AP et du budget étanchéité des terrasses. Il reste en effet 1 571 921 € CP au titre du desserrement, 836 000 € CP au titre des travaux AD'AP et 140 000 € CP au titre des

terrasses qui sont à réserver pour payer l'ensemble des travaux qui auront lieu en 2021. L'établissement devant réserver une enveloppe de 2 547 921 € CP sur un fonds de roulement de 3 496 295 €, le fonds de roulement réellement mobilisable est de 948 374 € correspondant à 57 jours d'autonomie. A titre de comparaison le BR1 précédent affichait un fonds de roulement réellement mobilisable de 1 237 574 € qui correspondait à 74 jours d'autonomie.

Madame Anne D'Orazio précise qu'une nouvelle notification du Ministère re-fléchissant la mobilisation des 96 400 € pour la reprise d'étanchéité et la pose d'une ligne de vie a bien été reçue hier par l'école.

Madame Bonnefoy, contrôleuse budgétaire, prend la parole pour faire part des commentaires de la DRFIP sur ce BR2. Elle souhaite souligner deux points sur les recettes : le montant des recettes propre est surévalué compte tenu de l'encaissement réalisé le 30 juin 2020 ; sur les 96 400 euros de la subvention fléchée, elle prend bien note que celle-ci sera mobilisée pour les travaux d'étanchéité. Sur le personnel et le fonctionnement, elle prend bien note dans le rapport de gestion et le GBCP des montants indiqués par M. Brossard. Pour l'enveloppe Investissement, elle souligne, relativement au montant des équipements prévus fixé à près de 400 000 euros, qu'elle comprend l'opportunité de la dépense mais à condition que la mise en place de ces équipements soit bien prévue dès début septembre 2020. En effet, en AE CP, la programmation est très élevée pour l'établissement et elle rappelle que toute dépense doit être justifiée au premier euro et qu'il va donc y avoir un gros travail au niveau des marchés pour mettre en œuvre ce volume de dépense. Enfin, elle note que le fond de roulement est en diminution par rapport au BR1 et qu'il faudra bien tenir compte des travaux Ardennes et les travaux Ad'Ap qui ont donné lieu à deux subventions spécifiques.

Madame Caroline Lecourtois, directrice de l'ENSAPLV, indique qu'elle a bien conscience que dans situation actuelle, très particulière, il nous faut mettre en œuvre une série d'études techniques afin de garantir de s'assurer que les amphis et salles de cours soient prêts pour la rentrée universitaire dès septembre. Elle souligne par ailleurs que la charge est très lourde pour le responsable du service « Logistique et Bâtiment », Monsieur Philippe Bourdier, et qu'elle participe elle-même à la rédaction d'un certain nombre de marchés. Enfin, elle précise que l'école s'est dotée d'un AMO pour les travaux de la rue des Ardennes afin de ne pas peser plus encore sur le responsable de service qui doit se concentrer sur le site de Flandre. Il est aussi précisé que la réactivation du COPIL « travaux » permet d'assister la direction et les services dans toutes les procédures afférentes.

Madame Denneulin prend la parole en tant que membre de la Commission des Relations Internationales (CRI) pour savoir comment l'économie de 84 000 euros et de 18 000 euros sur le budget des voyages pédagogiques CRI et VAHM a été réaffectée. Elle souhaite souligner que les Relations Internationales (RI) ont besoin de garantir leur budget au titre de la campagne qui arrive avec une dynamique nouvelle à créer, des accords à mettre en place et des aides supplémentaires à accorder à certain projet. Elle souligne par ailleurs que la suspension des RI hors UE doit permettre de renforcer les RI intra-européennes qui ont été diminuées depuis quelques années. Elle souhaiterait que cette somme soit dirigée vers des actions pédagogiques internationales. Par ailleurs, elle s'interroge sur le bienfondé de certains investissements prévus dans le cadre de contraintes sanitaires Covid et sur la manière dont les choix d'achat de matériel numérique ont été faits. Elle se demande si ces choix ont été travaillés en commission numérique et souligne la nécessité de débattre des questions de détails sur ces sommes qui sont énormes et de la nécessité d'acheter du matériel numérique qui soit pérenne.

En réponse concernant le budget des RI, Madame Lecourtois précise tous les voyages sont arrêtés et que nombre de partenaires ont suspendu les mobilités des étudiants au sein de leur établissements. Elle précise également que l'ENSAPLV a choisi de ne pas pénaliser les étudiants et que donc les mobilités entrantes et sortantes continuent à l'ENSAPLV au premier semestre 2020-2021. Elle indique qu'il est question aujourd'hui du budget 2020 de la CRI qui comportent plusieurs axes (mobilités, workshops, etc.). Elle rappelle que le budget annuel voté pour la CRI s'établit à 150 000 euros et que les activités de la CRI s'organisent selon le calendrier de l'année universitaire soit à cheval sur deux exercices budgétaires. En l'espèce, le redéploiement budgétaire se fait sur les non-consommés du premier semestre 2020. Le budget du deuxième semestre reste disponible et il faudra provisionner dans l'exercice 2020 les besoins en dépenses pour des activités qui se tiendront en janvier ou février 2021, les commandes devant être faites avant la fin de l'exercice budgétaire en cours.

Elle précise qu'en ce qui concerne les autres budgets Erasmus, il s'agit d'un budget fléché qui ne subit aucune modification (Cf. en p. 6 du tableau dans la note de l'ordonnateur). Madame de Comarmond précise que suite à l'appel à projet de mobilités internationales de crédit (K107), les budgets Erasmus seront connus au 16 juillet 2020 et que des crédits de la régions IDF devraient également arriver.

Madame D'Orazio souligne que la situation sanitaire européenne reste complexe et que les incertitudes pèsent sur le bon déroulé des actions des RI pour les mois à venir.

Au sujet des investissements numériques, Madame D'Orazio indique que dans l'enveloppe budgétaire il faut nécessairement prioriser les dépenses. Elle précise que le CA de ce jour propose la création d'une commission numérique qui va avoir la tâche de faire remonter des éléments de chiffrages pour les investissements qu'il va falloir prioriser. Elle souligne effectivement qu'une consommation budgétaire va devoir avoir lieu en un temps record sans obérer d'autres activités. Il faudrait selon elle envisager les conditions d'un BR3 qui pourra inclure les notifications qui vont arriver et prévoir d'éventuelles réaffectations de lignes budgétaires s'il y avait un retour à la normale.

Monsieur Philippe Bourdier s'interroge sur la capacité de déploiement des outils numériques pour le 7 septembre 2020, date de rentrée des HMO notamment. Monsieur Lahidji souhaite souligner la nécessité d'avoir un véritable système de diffusion sécurisé pour faire face à la situation sanitaire et pour étendre et démocratiser notre enseignement. Il précise par ailleurs que les 400 000 euros d'investissements permettront de compenser le retard durant ces 4 dernières années.

Par ailleurs, Madame Balez souligne la nécessité de former les enseignants aux outils numériques et d'assurer un accompagnement au télé-enseignement. Elle propose à minima que soit organisé un atelier pédagogique d'échange à la rentrée sur les bonnes pratiques.

Madame Lecourtois insiste en effet sur le caractère indispensable de la formation des enseignants. Elle indique que les moniteurs pourraient apporter leur aide concernant l'utilisation des outils. Relativement aux tableaux numériques, elle indique que cela est une proposition de la CFVE et que pour les autres équipements, il serait peut-être utile d'équiper les enseignants avec des ordinateurs portables ou des tablettes graphiques. Elle précise qu'une enquête nationale a été lancée au niveau du Ministère de la Culture (MC) concernant les ressources numériques des ENSA. Dans ce cadre, elle a donc fait un bilan sur la base des propositions émises par la CFVE, Monsieur Lahidji, Monsieur Bourdier et Monsieur Jézéquel. En retour à cette enquête, elle indique qu'elle a demandé au Ministère de la Culture un budget en termes d'outils, de ressources humaines et de formation ; réponse à cette enquête nationale que Madame D'Orazio pourra transmettre aux administrateurs.

Madame D'Orazio conclue sur ce point en soulignant l'importance de la formation continue à destination des enseignants et la nécessité de constituer une communauté de savoirs partagés pour capitaliser l'expérience acquise depuis le 15 mars 2020.

Madame D'Orazio procède à la lecture de la proposition de délibération.

Madame Lecourtois tient à remercier Monsieur Jérôme Candevan notre agent comptable pour le suivi des recettes et des dépenses avec la mise en place d'un suivi analytique des dépenses action par action pour améliorer nos débats et les travaux de gestion budgétaire. Cela est également un outil pour l'appui à la décision du CA. Nous voyons ici tout l'intérêt d'un agent comptable à temps plein pour l'établissement.

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration approuve le BR2 tel que lu en séance :

Délibération n° 2020-4 du 9 juillet 2020

Adoption du Budget rectificatif n°2 2020 de l'ENSA Paris la Villette

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié par le décret n° 2017-61 du 23 janvier 2017,

la Directrice entendue, et Secrétaire général,

Le contrôleur budgétaire entendu,

après en avoir délibéré, le conseil d'administration arrête les éléments de prévision budgétaire 2020 comme suit :

Tableau 1 : autorisations d'emplois

Plafond d'emplois : 96,5 ETPT (sous plafond LFI)
+ 1 ETPT (hors plafond LFI)
Soit : 97,5 ETPT (plafond de l'organisme)

Tableau 2 : autorisations budgétairesDépenses AE :

- Personnel : 3 143 000 €
- Fonctionnement : 4 067 785 €
- Investissement : 1 130 680 €

Dépenses CP :

- personnel : 3 143 000 €
- Fonctionnement : 3 865 932 €
- Investissement : 1 258 680 €

Recettes : 9 023 418 €

Solde budgétaire : 755 806 €

Tableau 4 : équilibre financier

- Abondement de la trésorerie : 755 806 €
- Solde budgétaire : 755 806 €

Tableau 6 : compte de résultat prévisionnel

- variation de trésorerie : 755 806 €
- résultat patrimonial : 1 726 146 €
- capacité d'autofinancement : 2 014 486 €
- niveau final du fonds de roulement : 3 496 295 €

Adopté par le Conseil d'administration dans sa séance du 9 juillet 2020

Abstention : 2

Nbre de votes pour : 18

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 20

10h45	4	Relations Externes / Conventions / Partenariats : - Approbation du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'ENSAPLV - Validation du Contrat Pluriannuel d'Objectif 2019-2024_ CPO ENSAPLV / MC - Validation du renouvellement de la convention modifiée ESTP / ENSAPLV Présentation du Rapport d'activité 2019	Caroline Lecourtois, Vincentella de Comarmond	- Dossier SPSI + Observation Préfet IdF + Avis DIE - Contrat pluriannuel d'objectif - Projet de Convention modifié ESTP / ENSAPLV
-------	---	--	---	---

- **Approbation du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'ENSAPLV**

Madame D'Orazio précise que le SPSI de l'ENSA est un document obligatoire et qu'il est conforme aux orientations prises lors de sa rédaction en 2018 par le Conseil d'administration précédent (projets Ad'Ap, desserrement, relocation). Elle précise que pour finaliser formellement ce dossier, un vote du CA est nécessaire. Elle rappelle que le projet de SPSI de l'ENSA PLV a été transmis initialement à la tutelle le 6 août 2018 et qu'il doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'administration pour approbation ce jour.

Elle rappelle que plusieurs observations ont été reçues et portées à la connaissance des administrateurs :

- Une phase "diagnostic" du futur schéma directeur immobilier (SDI) des ENSA a été livrée par l'OPPIC fin 2018.
- Le Ministère de la Culture a approuvé le projet de SPSI de l'ENSAPLV par un courrier en date du 10 septembre 2019.
- Le Préfet de région IDF a rendu son avis sur le projet de SPSI de l'ENSAPLV qui prend acte de la difficulté de l'établissement et souligne la cohérence de la stratégie immobilière envisagée à court et moyen terme avec les orientations du SDRI IDF et la politique immobilière de l'État par un courrier en date du 1 décembre 2019.
- La Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) a approuvé, en assortissant son approbation de plusieurs recommandations, le projet de SPSI de l'ENSAPLV par un courrier en date du 17 février 2020. Ce dernier courrier de la DIE a été porté à la connaissance des administrateurs lors du CA du 29 avril 2020.

Par ailleurs, elle indique que la CNIP en approuvant le bail de la rue des Ardennes a acté l'ensemble de la stratégie qui vise à terme la relocalisation de l'établissement.

Elle précise que la DIE a été informée en date du 29 juin 2020 de l'inscription à l'ordre du jour du Conseil d'administration de ce jour de l'approbation du SPSI. Une copie de la délibération du CA portant approbation du SPSI sera transmise au ministère de tutelle, à la DIE et aux préfets de région concernés.

Madame Lecourtois prend la parole pour rappeler que ce SPSI a été fait à partir d'une étude initiée par la tutelle relative à un initial projet de relocalisation ; projet de relocalisation qui a été sensiblement modifié et qui s'inscrit désormais dans le cadre du CPER 2021-2027 tel que présenté par HESAM Université. Elle souligne par ailleurs l'échange fructueux qui a eu lieu avec le MRPIE et la DIE sur la question de la relocalisation avec une volonté affichée que l'école aboutisse ce projet global à l'issue des 9 ans de bail de la rue des Ardennes. Elle rappelle d'ailleurs que le dossier de desserrement de l'ENSAPLV a été présenté le 23 avril en CNIP avec l'ensemble du dossier Immobilier de l'ENSAPLV. Elle souligne enfin que le courrier de la DIE demande à la tutelle Culture de procéder à une cartographie des ENSA à l'horizon 2030 et évoque la possibilité d'opérer des regroupements. A ce stade, la tutelle Culture n'a pas fait état de son positionnement sur la stratégie globale de l'ENSAPLV, au-delà du dossier « desserrement ».

Monsieur Philippe Bourdier, en qualité de responsable du service « Logistique et bâtiment » souhaite informer le CA des désordres en terrasses sur le bâtiment de Flandre et de l'état de dégradation des joints de dilation en partie nord qui date de plusieurs dizaines d'années. Il rappelle la nécessité de veiller à la pérennité de la structure du bâtiment dans son usage courant mais aussi dans la perspective de sa restitution à terme.

Madame D'Orazio indique que le courrier de la DIE est une manière indirecte de s'adresser au Ministère de la Culture par le truchement de notre dossier et rappelle que le défaut d'anticipation de la tutelle a été souligné dans la lettre ouverte des Présidents de CA en date du 19 février dernier.

Madame D'Orazio indique qu'il s'agit ici de réapprouver ce que le précédent CA a voté en juillet 2018. Elle propose que le CA valide ce processus global du SPSI tout en se réservant possibilité que le bureau du CA rédige un courrier retraçant les 2 ans qui se sont écoulés depuis juillet 2018.

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le SPSI de l'ENSAPLV, ayant été informés des courriers du Préfet de région et de la DIE.

Ils actent par ailleurs que l'approbation du SPSI sera accompagné d'un courrier rédigé par le bureau du CA et Monsieur Philippe Bourdier en lien avec la direction afin d'émettre des remarques au regard des 2 ans qui se sont écoulés depuis juillet 2018 et de la nécessaire actualisation des éléments.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 20

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 20

- Validation du Contrat Pluriannuel d'Objectif 2019-2024 CPO ENSAPLV / MC

Madame D'Orazio rappelle que s'est tenue une réunion le 9 juin dernier des administrateurs élus, sous la forme d'un bureau du CA élargi, visant à amender le projet de CPO présenté en décembre dernier et sur lequel des propositions d'amendements du Ministère de la Culture (DGPAT/DA/SDESRA) et du CPS avaient été soumises au CA du 29 avril 2020. Elle s'excuse de la diffusion tardive de ce projet de CPO amendé. Par ailleurs, elle rappelle que le CA du 29 avril avait acté qu'un courrier d'accompagnement du bureau du CA viendrait accompagner la transmission du CPO au Ministère de la Culture indiquant que face à des objectifs, l'ENSAPLV faisait le choix de maintenir la demande de moyens sous réserve de leur inscription en loi de finances. En effet, ce contrat doit être adossé à des nécessités de moyens qui doivent trouver leur inscription dans les PLF à venir. Il s'inscrit également dans le cadre de l'évaluation HCERES et des autres positionnements stratégiques de l'école. Ce dossier doit enfin servir de feuille de route au CA et à la direction de l'établissement.

Madame de Comarmond précise que lors de la réunion du 9 juin, certaines des remarques faites en séance du CA d'avril, et celles du CPS et de tutelle ont pu être intégrées. Elle indique qu'il est ressorti de la réunion la nécessité de mettre en lumière la place du numérique dans le CPO, d'où la rédaction d'un nouvel objectif « Relever les défis numériques du futur en développant l'ingénierie pédagogique ». Elle indique également qu'il reste à se positionner sur une remarque de la tutelle relative à la question de la formation des enseignants (favoriser l'inscription des enseignants de l'ENSA dans les modules de formation à la transition écologique mis en place par le ministère en 2021).

Il est proposé que ce dernier point soit repris dans un chapeau plus large sur la formation des enseignants qui inclurait la question du numérique et de la formation au télé-enseignement, en plus de la formation sur la question de la transition écologique. Il devra être indiqué que cette formation continue devra se faire en lien avec les ENSA franciliennes et avec l'appui de la tutelle.

Enfin, elle rappelle que le CPO est finalisé dans son architecture globale et que toutes les remarques ont été prises en compte. Il reste toutefois quelques coquilles qui nécessitent une dernière phase de relecture.

Madame D'Orazio salue de nouveau la qualité du travail des enseignants, des administratifs et de Madame de Comarmond en particulier.

Madame Lecourtois souhaite pouvoir transmettre le CPO à la SDESRA avant la fermeture de l'établissement fin juillet avec la lettre d'accompagnement du bureau du CA.

Monsieur Philippe Bourdier, compte tenu de la réception tardive du document, se propose de faire une relecture serrée du document ces prochains jours. Par ailleurs, il déplore, concernant la question de l'organisation administrative entre services supports et services soutiens, une vision qui lui apparaît comme trop managériale et qui confronte les agents à une idéalisation de la réalité et à un discours qui tend à changer la réalité, alors que la réalité reste ce qu'elle est.

Concernant les modalités techniques de relecture, il est décidé que le comité de relecture sera composé de Madame Caroline Lecourtois, de Madame Anne D'Orazio, de Monsieur Philippe Bourdier, de Madame Vincentella de Comarmond et de Madame Sophie Verrier. Par ailleurs, d'ici 10 jours devra être rédigée la lettre d'accompagnement du CA indiquant que ce CPO n'est pas un acte d'engagement unilatéral et qu'il faut un accompagnement des tutelles.

==

11h30 Départ de Mireille Alphonse.

Le nombre de voix est portée à 19 (14 présents et 5 pouvoirs)

==

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le CPO sur la base des éléments de finalisation émis en séance.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 19

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 19

- Présentation du Rapport d'activité 2019

Madame Lecourtois souligne le tour de force qu'a été la réalisation de ce Rapport d'Activité (RA) 2019 qui doit être envoyé à la tutelle et qui sert de bilan pour l'école. Elle souligne que ce travail a été un travail collectif réalisé par tous les agents administratifs et certains enseignants. Elle précise que ce rapport ne cherchait pas l'exhaustivité mais permet de donner une vision générale de l'établissement. Par ailleurs, elle regrette l'absence de certains éléments chiffrés et indique qu'elle soumettra au CA le bilan social de l'école de ces trois dernières années.

Madame D'Orazio remercie à son tour Vincentella de Comarmond, Hervé Jézéquel et Brankica Radic ainsi que tous les services qui ont contribué à ce document. Elle souhaite qu'une version imprimée du RA ainsi qu'un petit feuillet sur les chiffres clefs de 3-4 pages soient imprimés en grand nombre afin d'assurer une diffusion de ces documents dès le mois de septembre. Madame de Comarmond confirme qu'elle a demandé 400 impressions. Elle en profite pour préciser que l'école est en pleine procédure de recrutement d'un responsable du service de la communication et de la valorisation.

Décision :

Ce point d'information ne donne pas lieu à une décision du CA. Le rapport d'activité relevant de la seule autorité de la direction.

- Validation du renouvellement de la convention modifiée ESTP / ENSAPLV

Madame D'Orazio précise que la dernière version de la proposition de convention de renouvellement de notre partenariat avec l'ESTP a été portée à la connaissance des administrateurs très tardivement.

Madame Lecourtois indique qu'il faut en effet renouveler cette convention qui arrive à échéance en 2020. Elle attire l'attention du CA sur les nouvelles dispositions proposées par l'ESTP dans cette dernière version de convention qui porte à 3,5*B (B étant les droits d'inscription validés par le CA de l'ESTP chaque année) l'ensemble des droits d'inscription des Architectes-Ingénieurs (AI) alors qu'il était à 3*B dans la version initiale (annexe 1). L'idée de l'ESTP est de faire payer les enseignements de mise à niveau des AI (dans les matières scientifiques) alors même que la philosophie initiale du partenariat consistait à ne pas le faire. Elle indique que les administrateurs peuvent trouver l'annexe 1 qui porte sur les dispositions relatives aux droits d'inscription de nos étudiants en bi-cursus AI / IA. Pour le reste, elle indique la création d'un comité de suivi collaboratif pour le bi-cursus.

Madame Laurence Probst rappelle que la convention a pris effet en 2015 et que l'annexe financière était basée sur le principe de réciprocité avec l'idée qu'il n'y ait aucun décalage entre les AI et les IA en termes de droits de scolarité. Or la proposition entend ramener les droits de scolarité pour les IA à hauteur de ceux des élèves de l'ESTP qui sont hors bi-cursus.

Madame D'Orazio souhaite revenir à l'essence du partenariat et à la réciprocité absolue. Les étudiants ont fait leur choix en fonction des éléments qui leur ont été communiqué et qui s'appuient sur la convention de 2015, la rétroactivité ne serait pas tenable pour les nouveaux entrants ni pour ceux qui sont déjà dans le cursus. Pour ces raisons, elle n'approuve pas la convention en l'état et plaide pour une équité des formations des deux côtés. En revanche elle souligne qu'il est bien essentiel d'avoir la mise en place d'un comité de suivi aussi bien pour la partie pédagogique que pour le volet administratif et institutionnel du partenariat.

Madame Lecourtois précise que les options nécessaires pour ce bi-cursus avaient bien été établies à l'origine : la prépa intégrée pour les AI du côté de l'ESTP et de notre côté nous faisons la même chose pour les étudiants de l'ESTP qui sont très armés en math mais pas en matière créative, or cette réciprocité sur la question des mises à niveau des étudiants de part et d'autre n'est pas reconnue par l'ESTP.

Monsieur Bourdier souligne que la question de fond est celle de confirmer notre engagement stratégique avec l'ESTP.

Madame Clémentine Cau indique que les étudiants sont mitigés par rapport à cette proposition de l'ESTP car elle remet en question la stratégie avec l'ESTP.

Madame D'Orazio indique qu'il faut une décision de CA sur les propositions qui sont faites et que le CA peut faire une contre-proposition à l'ESTP en rappelant la stratégie de ce partenariat et le fait que le statut de nos deux établissements

sont très différents. La question de la réciprocité est un marqueur d'attractivité pour notre école. Il faut donc revenir à l'origine de ce partenariat et à sa réciprocité, avec des procédures de comité de suivi pas seulement sur les questions de gestion de l'emploi du temps. Faire payer 3 années et ½ aux AI pose en outre un problème d'équité sur la valeur des diplômes.

Madame D'Orazio met au vote cette convention.

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration rejettent à l'unanimité moins une abstention la proposition de convention de l'ESTP en l'état.

Le CA propose de réengager le travail avec l'ESTP et de mettre en place un groupe de travail (qui serait composé notamment de Monsieur Gérald Gribé, de Monsieur Franck Gaubin et de la direction) pour la rédaction d'une contre-proposition à ce projet de convention. Le bureau du CA doit proposer un rendez-vous à cette fin à ce groupe de travail.

Abstention : 1

Nbre de votes pour : 0

Nbre de votes contre : 19

Nbre de votants : 19

12h00	5	<p>Gouvernance interne / Instances :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Adoption du calendrier électoral pour le renouvellement de la représentation étudiante - Information sur l'utilisation du fond d'aide d'urgence (FAUVE) - Adoption du montant des frais de scolarités et des modalités de règlement - Validation des règlements intérieurs des instances (CPS / CFVE / CR) - Approbation de nouvelles commissions (CRI / Commission travaux / Commission Numérique / Commission de la valorisation et des expositions - Point d'information sur le lancement du nouveau marché public voyageur 	<p>Anne D'Orazio, Caroline Lecourtois, Vincentella de Comarmond</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet calendrier électoral_renouvellement représentation étudiante CA/CFVE / CR</i> - <i>Bilan intermédiaire attribution FAUVE</i> - <i>Note sur les modalités de paiement de droits d'inscription</i> - <i>Projets RI CPS / CFVE / CR</i> - <i>Liste des membres des nouvelles commissions</i> - <i>Fiche information marché voyageur</i>
-------	---	--	---	---

- Adoption du calendrier électoral pour le renouvellement de la représentation étudiante

Anne D'Orazio indique que, conformément au décret, le mandat de deux ans de la représentation étudiante au sein des instances du CA, de la CFVE et de la CR, arrive à échéance à l'automne 2020.

Il appartient donc au CA de proposer les modalités électorales pour assurer le renouvellement de cette représentation. En concertation avec les étudiants, Madame D'Orazio a pu convenir d'un calendrier qui permettra de faciliter la mobilisation étudiante avec l'organisation d'une seule et même opération de vote pour le CA, la CFVE et la CR dans la première quinzaine de novembre 2020. Les élus seront par la suite installés en fonction des dates anniversaires de chacune des instances (décembre 2020 pour le CA et la CFVE, janvier 2021 pour la CR).

Par ailleurs, elle indique que le projet de règlement intérieur (RI) de la CFVE sera revu pour supprimer la phrase suivante : « Pour les membres du collège étudiants, il est prévu une ventilation des sièges par cycle afin d'assurer à minima la représentation des étudiants du cycle Licence par 3 sièges et ceux du cycle Master par 2 sièges. ». En effet, cette ventilation était trop contraignante pour les étudiants. Enfin elle souligne que rien dans le RI de la CFVE ne garantit la bonne représentation des étudiants au sein de cette instance, notamment au sein du bureau de la CFVE.

Madame D'Orazio soumet donc cette proposition de calendrier aux administrateurs

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité cette proposition de calendrier électoral pour les représentants étudiants des 3 instances de l'école (CA, CFVA, CR) en une seule et même opération de vote dans la première quinzaine de novembre 2020, ce calendrier devant être affiné, d'un point de vue opérationnel, avec les représentants étudiants et les services de l'établissement.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 19

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 19

- Information sur l'utilisation du fond d'aide d'urgence (FAUVE)

Il est rappelé que le CA a validé la création d'un fond d'aide d'urgence (FAUVE) qui complète la Commission Santé Étudiante, alimenté par les reliquats de la CEVEC. Cette initiative en revient au collège des étudiants que Madame D'Orazio salue et remercie.

Ce fond a débuté ses activités de manière opérationnelle dès le mois de mai 2020.

Pour rappel, le FAUVE est composé de la façon suivante :

- Madame Anne D'Orazio, en tant qu'enseignante-chercheuse membre du CA ;
- Madame Suzel Balez, en tant qu'enseignante-chercheuse membre du CA ;
- Monsieur Philippe Dehan, en tant qu'enseignant-chercheur membre de la CFVE ;
- Madame Clémentine Cau, en tant qu'étudiante membre du CA ;
- Monsieur Pierre Barthomeuf, en tant qu'étudiant membre de la CFVE ;
- Monsieur Christian Brossard, Secrétaire général, en tant que représentant de l'administration ;
- Madame Patricia Bernaix, chargée de la vie étudiante, en tant que représentante de l'administration ;
- Madame Rébecca Jourdain, Responsable de la scolarité, en tant que représentante de l'administration ;
- Madame Vincentella de Comarmond, directrice adjointe, en tant que représentante de la direction.

Madame D'Orazio indique qu'à l'heure actuelle, le FAUVE a attribué 15 600 euros d'aides, soit la moitié du budget alloué pour 2020.

Concernant les critères relatifs aux montants accordés, il est indiqué que pour une aide d'urgence relative au matériel informatique et aux situations d'urgence liées au quotidien (nourriture/loyer), un forfait de 500 euros a été décidé. A titre exceptionnellement en raison de la crise sanitaire, des aides ont été attribuées à des étudiants en mobilité entrante et en DSA (300 euros pour mobilité entrante avec une information faite auprès de l'université d'origine et 400 euros pour DSA). Des aides ont également été accordées à des étudiants en mobilité sortante. Il est rappelé qu'en temps normal, seuls les étudiants en cours de formation initiale au sein de l'école devraient pouvoir relever de ce fonds.

Concernant l'instruction des demandes et le versement des aides, il est rappelé que ces demandes d'aide motivées par une série d'éléments font l'objet d'une instruction en amont par le service de la scolarité sur des bases très spécifiques, notamment celles du recensement des étudiants décrocheurs et d'une vérification auprès des enseignants, etc. Les aides sont des aides directes versées, sur la base de la décision de la commission FAUVE, très rapidement avec le mandatement du service financier. Ces aides doivent être considérées comme des compléments des aides de droit commun existantes au niveau du Crouss, de la CAF, des départements et communes, etc.

Décision :

Ce point d'information ne donne pas lieu à une décision du CA.

- Adoption du montant des frais de scolarités et des modalités de règlement

Madame Lecourtois procède à la présentation de la note relative aux modalités de paiement des droits d'inscription qui prévoit d'offrir aux étudiants la possibilité de pouvoir payer leurs frais d'inscription en 2 ou 3 fois en fonction d'un quotient familial (QF).

Monsieur Cadevan, Agent comptable de l'établissement, précise que la question des modalités de règlement des frais d'inscription et la question des conditions de recouvrement pour les cas d'apurement de dette sont distinctes.

Le principe est la possibilité de pouvoir régler au maximum en trois fois les frais de scolarité au regard du QF rattaché à l'étudiant, ce qui est conforme à l'arrêté ministériel qui donne le cadre mais laisse du champ par rapport aux modalités. Il est également prévu un cas exceptionnel pour des étudiants qui ne pourraient pas payer de définir un échéancier de paiement.

Un point d'attention est souligné sur le fait que pour l'année 2020-2021, le paiement des frais se fait uniquement en ligne via Taiga, or il faut s'assurer que ces modalités de paiement sont possibles sur Taiga.

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité cette note qui prévoit le principe de paiement en plusieurs fois des droits d'inscription en fonction des capacités de ressources des étudiants. Ils laissent le soin à la Direction et au service de la scolarité de trouver les solutions techniques et matérielles de mise en œuvre de cette décision pour cette année et/ou les années suivantes.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 19

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 19

- Validation des règlements intérieurs des instances (CPS / CFVE / CR)

Madame D'Orazio rappelle que ces projets de règlement intérieur avaient été retoqués en amont du dernier CA et qu'avait été décidé la mise en place d'un dispositif de navette entre le bureau du CA et celui du CPS pour finaliser ces projets. Elles renvoient les administrateurs aux versions des projets de RI qui contiennent ses dernières propositions d'amendement.

Notamment pour les dispositifs de la CFVE, elle rappelle que dans le cadre de la délibération du CA du 12 octobre 2018, les étudiants avaient demandé que les 6 étudiants représentés soient 3 de licence et 2 de master. Or cette règle est en réalité trop lourde et donc à la demande des étudiants, il est proposé de revenir au décret avec un scrutin de liste de 6 étudiants sans spécifier la ventilation licence/master.

Pour ce qui est des autres modifications, celles-ci sont des modifications formelles. Madame D'Orazio propose donc que les administrateurs approuvent le document dans les grandes lignes, à charge pour le bureau du CA et du CPS de finaliser les versions définitives.

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration donnent à l'unanimité un quitus sur le principe général de ces projets de règlement intérieur du CPS, de la CFVE et de la CR. Ils demandent en outre à ce que soit remontées sous huitaine les remarques et questions que les administrateurs auraient encore sur ces projets avant de mandater le bureau du CA et le bureau du CPS pour la finalisation de ces textes.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 19

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 19

12h30 Départ de Cécile Fridé avec pouvoir de Michel Terré et de Marc Le Coq avec pouvoir de Laurent Ducourtieux.
Le nombre total de voix est porté à 15 (12 présents et 3 pouvoirs).

- Approbation de nouvelles commissions – COPIL (CRI / Commission travaux / Commission Numérique / Commission de la valorisation et des expositions).

➤ Comité de pilotage travaux/locaux :

Le principe de réactivation et la composition de cette commission ont été actés lors du dernier CA du 29 avril 2020.
Il est demandé aux administrateurs d'entériner la liste des membres de cette commission :

Les membres de droit de cette commission sont :

- la Directrice
- la Directrice adjointe
- le Secrétaire général
- la Présidente du CA
- le responsable du service « Logistique et bâtiment »

Les autres membres désignés sont :

- Monsieur Albert Gilles Cohen
- Monsieur Maceau Lépinay
- Madame Laetitia Lesage
- Monsieur Franck Gaubin
- Monsieur Thomas Elefteriou
- Monsieur Gérald Gribé

Il est précisé que des membres enseignants architectes praticiens ont été favorisés au regard de l'urgence à gérer le dossier de permis de construire pour changement d'affectation du site des Ardennes. Cette commission pourra évoluer en fonction des sujets et intégrer d'autres enseignants praticiens.

Cette commission devra autant que de besoin solliciter et informer les différents services de l'avancée de ses travaux, et en particulier, pour le dossier Ardennes, le service informatique dans la mesure où l'ensemble des nouveaux espaces devront être équipés.

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la liste des membres de la Commission travaux.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 15

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 15

➤ **Comité de Pilotage relations internationales (CRI)**

Il est indiqué que le document porté à la connaissance des administrateurs est une proposition de la CRI issue de la réunion de la CRI du 20 mai 2020 visant à sélectionner des candidats pour compléter la composition actuelle de la CRI.

Un appel à candidature au sein du corps enseignant a donc été lancé en avril-mai 2020 pour retenir de nouveaux membres.

Les membres actuels de la CRI, ayant souhaité continuer à s'engager dans cette commission, sont :

- Manola ANTONOLI
- Chimène DENNEULIN
- Gérald GRIBE
- Eric LOCICERO
- Christian PEDELAHORE
- Claudio SECCI

En plus de ces membres listés ci-dessus, les 6 nouveaux membres retenus suite à l'appel à candidature sont les suivants :

- Frédérique AUDIGIER
- Olivier BOUCHERON
- Pierre CHABARD
- Michael FENKER
- Jim NJOO
- Mina SAIDI-SHAROUZ

L'appréciation des candidatures s'est faite sur la base de critères propres aux développements de la CRI elle-même, de son équilibre, de l'implication des candidats dans son fonctionnement, de la représentation de ses domaines de compétences, de sa représentation géographique et de son rayonnement à l'international.

Les autres candidats non sélectionnés pourront participer à la CRI sur invitation au regard de la problématique à aborder liée au niveau de compétence et d'implication présentée dans leur déclaration de candidature.

Par ailleurs, il est proposé la mise en place d'un bureau de la CRI qui permettrait d'organiser au mieux, et ce en lien avec le Service des Relations Internationales (SRI), les réunions et les travaux à mener. Le bureau de la CRI est pour l'heure composé des membres actuels de la CRI.

Enfin, il est indiqué que la direction de l'école en cours de recrutement d'un nouveau responsable du service des relations internationales.

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la liste des membres de la CRI.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 15

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 15

Concernant le budget de la CRI suite à l'appel à projets 2021, un tableau indiquant les trois premiers voyages envisagés jusqu'en février 2021 et pour lesquels il faut une décision du CA pour pouvoir engager des crédits et faire les réservations de billets avant le vote du BI est présenté aux administrateurs. Le tableau global sera ultérieurement présenté au moment de la préparation budgétaire 2021.

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le tableau sur ces trois voyages (Yangon, Kolkata et Dakar).

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 15

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 15

➤ **Comité de Pilotage sur la valorisation**

Il est indiqué que les documents présentés en séance sont issus d'une réunion de la Commission des expositions du 5 juin 2020. L'objectif est de transformer la Commission des expositions en un comité de pilotage Valorisation qui intégrera notamment la question des expositions. Le Service de la communication va devenir lui un service de la communication et de la valorisation.

Le Conseil d'Administration propose ainsi la création d'un Copil Valorisation ayant pour mission de proposer des orientations et des axes stratégiques concernant la politique de valorisation des activités de l'ENSAPLV (productions pédagogiques, scientifiques, administratives, éditoriales, archivistiques), tant à destination des publics internes (étudiants, enseignants, chercheurs, administratifs) qu'extérieurs à l'école.

Le Copil aura la charge d'aider le Conseil d'Administration et la direction à orienter les efforts de mise en visibilité et de promotion des nombreuses activités et productions de l'établissement ainsi que leur archivage et leur mise à disposition (activités pédagogiques et de recherche, expositions, conférences, colloques, éditions, archives), à mettre en cohérence les supports de communication institutionnelle (site internet, charte graphique), et à mettre en valeur les nombreux partenariats pédagogiques, culturels, institutionnels, internationaux et de recherche de l'école.

Il rassemblera quatre groupes de travail qui s'intéresseront aux thèmes suivants : expositions, communication visuelle, site internet, partenariats. Il est précisé que chaque groupe de travail réunira au moins quatre enseignants nommés par le Conseil d'Administration à l'issue d'un appel à candidature ouvert, un étudiant issu des instances élues de l'école, un référent administratif sur chacun des thèmes identifiés ainsi que la Directrice adjointe et le.a futur.e responsable du service « Communication et valorisation » de l'ENSAPLV.

Le responsable des Éditions de la Villette est invité à participer aux groupes de travail pour lesquels il lui paraîtra pertinent de mettre les thèmes en relation avec les activités des Éditions.

De la même manière la question des archives et de leur valorisation sera prise compte par Copil. En effet, la valorisation des archives est essentielle pour l'établissement d'autant plus que l'ENSAPLV est une des rares écoles qui dispose de moyens dédiés à ce sujet.

Il est précisé que le Copil Valorisation réunit les membres de chaque groupe de travail au moins deux fois par an en séances plénières afin de produire une synthèse du travail réalisé et d'établir des stratégies d'actions destinées à être communiquées et soumises à la décision du Conseil d'Administration en dialogue avec la direction.

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le principe de cette feuille de route du Comité de pilotage Valorisation.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 15

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 15

➤ **Comité de pilotage Numérique :**

Il est indiqué que le Conseil d'administration souhaite acter le principe de la réactivation d'un comité de pilotage numérique et confier au bureau du CA, en lien avec la direction et les services compétents, le soin d'établir la feuille de route de cette instance qui aura la charge de définir la stratégie numérique de l'établissement. Cette feuille de route sera proposée lors du prochain CA de septembre 2020.

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le principe de la réactivation d'un comité de pilotage numérique avec pour objectif d'établir une stratégie numérique pour l'établissement et confient au bureau du CA, en lien avec la direction et les services compétents, le soin d'établir la feuille de route de cette commission numérique qui sera présentée lors du prochain CA.

Abstention : 0
 Nbre de votes pour : 15
 Nbre de votes contre : 0
 Nbre de votants : 15

- Point d'information sur le lancement du nouveau marché public voyageur

Il est indiqué que le marché actuel avec Jancarhier n'est plus adapté aux besoins de l'établissement du fait de ses restrictions de périmètre, puisqu'il ne s'applique pas aux étudiants. Il est donc nécessaire de relancer un appel d'offre en faveur d'un nouveau marché qui couvrira le périmètre de l'ensemble des voyages, ceux des enseignants et des étudiants. L'appel d'offre pour ce nouveau marché a été publié et les candidatures doivent être reçues d'ici le 15 juillet 2020.

Décision :

Ce point d'information ne donne pas lieu à une décision du CA.

13h45	6	Pédagogie : - Validation du Programme pédagogique 2020-2021 et modalités d'organisation de la rentrée universitaire - Validation des postes MCFA en vue de la campagne 2020 de recrutement interne - Stratégie formation Post-Master Recherche en Architecture - Délivrance du titre de « Professeur émérite », demande Mme Younès et M. Wachter	Caroline Lecourtois	- <i>Programme pédagogique 2020-2021</i> - <i>Modalités d'organisation : emploi du temps + gestion des salles</i> - <i>Liste des postes MCFA + profils de poste</i> - <i>Courrier_Stratégie formation Post Master Recherche</i> - <i>Demande Emeritat S. Wachter + Avis CPS</i> - <i>Demande Emeritat Ch. Younes + Avis CPS</i>
-------	---	---	---------------------	--

- Validation du Programme pédagogique 2020-2021 et modalités d'organisation de la rentrée universitaire

Concernant le programme pédagogique 2020-2021 :

Madame Lecourtois rappelle qu'elle a, en qualité de directrice de l'établissement, la charge de l'attribution des services des enseignants après avis du CPS au regard de l'état des formations du programme pédagogique 2020-2021 et du détail des affectations transmis aux administrateurs. Elle attire l'attention sur le fait que la CFVE, d'une part n'a pas encore finalisé son travail de réorganisation des CTID (réduction à 5 CTID par semestre et par domaine d'étude pour être plus conforme au besoin de l'établissement au vu du nombre d'étudiants) et d'autre part qu'il lui reste à finaliser l'affectation des nouveaux enseignements titulaires et contractuels. Elle précise que les changements portent uniquement sur le nombre d'enseignement et non sur les principes pédagogiques votés par le CA il y a un an qui restent inchangés.

Madame Denneulin s'interroge sur le rôle des coordinateurs et la coordination entre les enseignants et l'administration concernant les affectations.

Madame Lecourtois indique qu'il appartient en effet aux coordinateurs de champs d'assurer ce travail et de veiller à la transmission et dialogue avec l'administration. Toutefois, cela nécessite que cette action soit réalisée dès le début de l'année civile en prévision de l'année universitaire suivante. A l'avenir, il faudra veiller à l'articulation des rôles de chacun. Elle précise qu'antérieurement il revenait aux coordinateurs de remplir les fiches d'enseignement mais désormais ces éléments d'affectation sont individuels et doivent être remplis par l'administration. Elle indique qu'elle a adressé un courrier à la présidence du CPS en janvier 2020 pour rappeler qu'il revenait au CPS de faire ce travail d'organisation des services enseignants et de motiver son avis. Elle avait d'ailleurs accompagné sa demande d'un bilan pour répondre à la demande de la CFVE et faciliter les travaux. Il revient donc au CPS de faire une étude sur ce point

au regard des obligations de service de 320h équivalent TD de face à face, or cette année c'est la directrice qui a dû mener ce travail d'enquête auprès de chaque enseignant en l'absence de retour de la CFVE et du CPS.

Madame D'Orazio indique qu'il est essentiel que la CFVE et le CPS prennent pleinement en main cette mission en lien avec l'administration et elle les invite à plus utiliser les ressources de coordination afin d'éviter les gestions au cas par cas vers chacun des enseignants. Les coordinateurs doivent pouvoir permettre à la CFVE d'avoir un outillage pour le faire.

Le Président du CPS souligne que le CPS ne peut absolument pas faire tout ce travail et qu'il ne dispose pas de moyens suffisants pour faire ce contrôle global d'attribution des services. Une réunion a eu lieu le 6 mars 2020 sur la question des 320h maximales. Il souligne qu'il faudrait séparer les rôles de président de CPS et de CFVE. IL rappelle enfin que les coordinateurs sont sollicités sur un grand nombre de points mais que pour certains champs la coordination se révèle difficile.

Concernant l'organisation de la rentrée universitaire 2020-21 :

Madame Lecourtois indique que pour respecter les règles sanitaires tout en permettant aux étudiants de revenir en présentiel sur l'établissement, l'emploi de temps et des salles a été revu afin qu'une partie de la population étudiante soit en amphi tandis que l'autre partie restera à distance, tout en privilégiant au maximum le présentiel en L1. Dans ce esprit, il a été souhaité que les enseignements dit de pratique, tel que projet et art plastique, puissent être en présentiel avec un maximum de 25 personnes par salle et avec le respect des distances physiques et/ou le port du masque.

Par ailleurs, il est proposé que certains enseignements se fassent à distance pour faciliter la gestion des salles et leur nettoyage. Il est aussi prévu un plan d'arrivée et de pause en décalé et le port du masque obligatoire dans les espaces communs car les distances de sécurité ne pourront pas être garanties. Il a été privilégié une occupation des salles sur la journée pour être dans des dispositions sanitaires satisfaisantes. Il est aussi prévu d'alterner les semaines de cours théoriques et les semaines de TD, ce afin de faciliter la gestion des salles. Tout a été fait pour que sur une même journée l'étudiant soit, soit en présentiel soit à distance même s'il reste encore des ajustements à faire. Enfin, il est proposé que tous les cours de langue se fassent à distance.

Enfin, les administrateurs sont informés que le plan de reprise en présentiel a été présenté en CT et CHSCT et qu'une communication continue est faite à destination de ces instances.

Il est souhaité que puisse être donnée aux enseignants la possibilité de voir si des aménagements supplémentaires pourraient être faits.

Il est rappelé à tous les acteurs de l'école l'intérêt et la nécessité que l'établissement ne soit pas un vecteur de propagation du virus. C'est la raison pour laquelle il nous faut être exemplaire sur cette prise en présenteielle et adapter les comportements en conséquence.

Il est précisé qu'à ce stade, il n'existe pas d'information complémentaire de la part des tutelles sur ce qui va se passer à la rentrée.

Madame D'Orazio remercie l'ensemble des parties pour leurs efforts relativement à ces propositions. Elle renvoie à la direction le soin de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au bon respect des normes sanitaires. Elle appelle chacun à la plus grande vigilance et indique que nous sommes dans l'attente de directives des tutelles même si à ce stage l'école met en œuvre tous les moyens pour que les enseignements de pratiques reviennent en présentiel dès septembre 2020.

Madame Denneulin souhaite savoir si le voyage de promotion de L1 qui sera annulé en 2020-21, pour raison sanitaire, pourra être assuré pour cette même promotion en L2, en 2021-22.

Cette question qui ne relève pas du CA est transmise à la CFVE.

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration renvoient la question du détail des affectations des enseignants à la Direction dans son dialogue avec la CFVE et le CPS et ne se prononcent pas, en l'état, sur le détail des affectations.

Abstention : 0
Nbre de votes pour : 15
Nbre de votes contre : 0
Nbre de votants : 15

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le calendrier universitaire, les modalités d'organisation et des emplois du temps et des salles, sous réserve des conditions applicables au moment de la rentrée.

Abstention : 0
Nbre de votes pour : 15
Nbre de votes contre : 0
Nbre de votants : 15

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le programme pédagogique 2020-2021 dans sa matrice globale telle qu'accréditée par le CNESER et renvoient à la CFVE pour le détail des affectations.

Abstention : 1
Nbre de votes pour : 14
Nbre de votes contre : 0
Nbre de votants : 15

- Validation des postes MCFA en vue de la campagne 2020 de recrutement interne

Madame D'Orazio rappelle l'avis du CPS restreint, en date du 20 avril 2020, relatif à la liste des postes de MCFA à renouveler :

AUDIGIER Frédérique TPCAU MCFA 1
BAGOT Clément ATR APV MCFA 0,5
BARA Stéphane STA CIMA MCFA 0,5
BARON Guillaume TPCAU MCFA 1
BERGER Laurent STA CIMA MCFA 0,5
BRUTER Jonathan VT MCFA 1
COMITO Viviana STA CIMA MCFA 0,5
DOULET Alain STA OMI MCFA 0,5
DOULET Alain STA OMI MCFA 0,5
EHRlich Volker STA CIMA MCFA 0,5
ELEFTERIOU Thomas TPCAU MCFA 1
~~FAAS Guillaume STA CIMA MCFA 0,5~~ (demande de l'intéressé de ne plus assumer ce ½ poste)
FAAS Guillaume STA CIMA MCFA 0,5
HELMAN Valérie TPCAU MCFA 1 (poste rendu disponible suite à la titularisation de Mme Helman)
HERITIER Frédéric ATR APV MCFA 0,5
JOURDHEUIL Anne Laure VT GP MCFA 0,5
LEMRINI Narjis STA OMI MCFA 0,5
LEPINAY Marceau TPCAU MCFA 1
LESAGE Laetitia TPCAU MCFA 1
LESTRINGUEZ Nicolas ATR RA MCFA 1
MULLE Félix TPCAU MCFA 1
MUS-JELIDI Charlotte HCA HTAFU MCFA 0,5
NEGRO Marylène ATR APV MCFA 0,5
SOURTCHEVA KIROV Cveta STA CIMA MCFA 0,5
SZANTO Catherine VT GP MCFA 0,5
VEIT Elisabeth TPCAU MCFA 1

ZAHARIA Catherine VT GP MCFA 0,5

Par ailleurs, Madame Marie-Jeanne Hoffner en disponibilité pour 2020-21 sera remplacée par Monsieur Esteban Restrepo et Madame Alexandra Sa :

RESTREPO Esteban ATR APV MCFA 0,5 (Disponibilité HOFFNER)

SA Alexandra ATR APV MCFA 0,5 (Disponibilité HOFFNER)

Enfin, il est rappelé que le CPS restreint, réuni le 1er juillet 2020, a donné des avis favorables au renouvellement des MCFA-DR suivant la liste ci-jointe :

BODART Céline TPCAU DR 0,5

BODART Céline TPCAU DR 0,5

DESTOMBES Louis HCA DR 0,5

DURANEL Guillaume TPCAU DR 0,5

GALLO Emmanuelle HCA DR 0,5

JEUDY Olivier VT DR 0,5

JEUDY Olivier VT UPU DR 0,5

MERON Nava SHSA SHS DR 0,5

ROLLENHAGEN Tilly HCA HCAT DR 0,5

ROZE Fanny TPCAU DR 0,5

~~YANATCHKOV Milovann ? STA OMI DR 1 0,5~~ (poste rendu disponible suite à la titularisation de M. Yanatchkov)

ZAHARIA Catherine VT UPU DR 0,5

ZAMANT Véronique VT UPU DR 0,5

ZANINI Piero SHSA SHS DR 0,5

et propose d'ouvrir au recrutement MCFA à recruter :

MCFA 1 TPCAU = ½ poste (Concours Agnès Lapassat)

MCFA 2 VT UPU = 1 poste (Retraite Wachter)

MCFA 3 ATR APV = 1 poste (Disponibilité Jacques Julien)

MCFA 4 ATR RA = 1 poste (Détachement Paul Girard)

MCFA 5 TPCAU = 1 poste (Mutation Edouard Ropars)

MCFA 6 STA CIMA = ½ poste (Restitution poste Guillaume Faas)

MCFA 7 TPCAU = 1 poste (Concours Valérie Helman)

MCFA 8 STA OMI = 1/2 poste (Concours Milovann Yanatchkov)

Madame D'Orazio précise que le CA doit valider ces supports de poste listés ci-dessus et que CPS restreint finalisera, pour le 20 juillet 2020, les fiches de poste des MCFA à recruter ; les auditions des MCFA pour les nouveaux recrutements devant avoir lieu en septembre.

Décision :

Les administrateurs du Conseil d'administration prennent connaissance pour information des postes de MCFA qui ont été renouvelés et approuvent à l'unanimité la liste des MCFA-DR à renouveler et celle des MCFA à recruter présentées ci-dessus.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 15

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 15

- Stratégie formation Post Master Recherche en Architecture

Madame D'Orazio rappelle que le CA avait initialement demandé une évaluation de l'ensemble des post-masters et pas seulement le post-master recherche. Elle prend note que le bilan de la formation D-PRAUG a été réalisé mais n'est pas parvenu au CA. En ce qui concerne la formation post-master Architecture Navale et le DSA Projet Urbain, aucune information n'a été communiqué sur des éléments de bilan. Il est donc demandé aux services en charge de ces formations de revenir vers les responsables pour que ces éléments soient transmis dans les meilleurs délais au CA qui doit valider les moyens à leur affecter.

Concernant le post-Master recherche en architecture, il est rappelé qu'il avait été demandé de faire un point sur le nombre d'étudiant, la capacité des ressources propres et la capacité à s'inscrire dans des modules CROAIF avec un découpage en bloc de formation, et de réaliser un travail pour une meilleure communication sur ce diplôme. Il est constaté qu'un gros travail a d'ores et déjà été réalisé pour la première vague de candidature qui a permis de retenir 35 dossiers de qualité, la seconde session aura lieu en septembre. Il peut donc être espéré que le public soit au rendez-vous ce qui permettra pour cette nouvelle année universitaire d'accueillir environ 60 étudiants dans cette formation. Ce travail nous montre, s'il en est besoin, qu'une communication bien faite et ciblée porte ses fruits.

Concernant le DSA, il est indiqué que l'école est toujours en attente de l'habilitation par la tutelle et que cette formation a elle aussi reçue 60 dossiers de candidature qui sont en attente.

Par ailleurs, concernant les chaires partenariales, il est indiqué que les 3 projets présentées par l'ENSAPLV ont retenu l'attention du Ministère de la Culture et que des conventions spécifiques devront être établies entre la tutelle et l'établissement. Ce très bon bilan constitue un élément de satisfaction et confirme l'intérêt du positionnement thématique et scientifique de l'école. Toutefois, il est nécessaire de veiller à affecter notamment des moyens humains pour accompagner le déploiement de ces chaires.

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, saluent la qualité du document présenté par le post-master Recherche en Architecture et confirment le montant des frais d'inscription à 1000 euros pour l'année 2020-2021.

Ils invitent par ailleurs les autres formations post-masters à faire le même type de travail et à transmettre leur dossier pour que le CA de septembre puisse les instruire.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 15

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 15

- Délivrance du titre de « Professeur émérite », demande Mme Younès et M. Wachter

Madame D'Orazio fait part aux administrateurs de deux demandes d'éméritat. Elle précise que ces demandes ont dans un premier temps été instruites par la Commission de la Recherche et le CPS restreint. Sur cette base, le CPS restreint propose (cf. Relevé de décision du CPS restreint du 27 mai 2020 et relevé de décisions du CPS restreint du 1er juillet 2020) au Conseil d'administration de délivrer le titre de professeur émérite à Monsieur Serge Wachter pour une durée de 5 ans, ainsi que de renouveler le titre de professeur émérite de Madame Chris Younès pour une durée de 5 ans, cela pour permettre à ces professeurs de poursuivre le suivi des doctorants en cours et de finaliser un contrat de recherche en cours.

Il est précisé qu'une demande d'éméritat est valable 5 ans, renouvelable une fois.

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'attribution du titre de Professeur émérite à Monsieur Serge Wachter pour une durée de 5 ans et la reconduction du titre de Professeur émérite à Madame Chris Younès pour une nouvelle durée de 5 ans.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 15

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 15


14h55	7	Questions divers :	Anne D'Orazio	

Anne D'Orazio remercie l'ensemble des administrateurs et invités permanents pour leur engagement dans cette instance. A l'heure de clore le 18^{ème} CA de cette mandature, elle souhaite à tous un bon repos estival.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente du Conseil d'administration lève la séance à 15h00.

Le prochain CA aura lieu le 22 septembre 2020.

La Présidente de séance,
Madame Anne D'Orazio

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anne D'Orazio', with a large, sweeping initial 'A' and a vertical line at the end.